

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
CONTRAT : HA RCP0073938**

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur : SUNNIKAN CONSULTING SARL
229 -231 RUE LA FONTAINE
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Assuré : SUNNIKAN CONSULTING SARL
229 -231 RUE LA FONTAINE
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox
Métiers du conseil en entreprise

Juridiction et loi applicables : Monde entier

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :
Conseil en management de la qualité pour l'industrie pharmaceutique, audit organisationnel, formation.

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales N° RC1006 et du(des) module(s) n° MAN0407 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Métiers du conseil en entreprise", n° RCE1006 et n° RC1006-PJ0116.

**Fait à Paris, le 24/10/2018
Pour les Assureurs**



HISCOX
19, rue Louis le Grand
75002 Paris
Téléphone 0810 50 20 10
Télécopie 0810 00 71 02

24/10/2018 00:27
RCP0073938

TABLEAU DES GARANTIES

Métiers du conseil en entreprise

HA RCP0073938

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties	1 500 000,00 Euros
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	1 500 000,00 Euros

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

- Par année d'assurance	Illimité
- Par litige	50 000 €

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties	8 000 000,00 Euros	par sinistre
Dont :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 Euros	par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 Euros	par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 Euros	par sinistre
- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable	1 500 000,00 Euros	par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 Euros	par sinistre
- Vol par préposés	30 000,00 Euros	par sinistre

24/10/2018 00:27
RCP0073938